ABF TRUCKS
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 2 CHEMIN DE LA PENOTTE, 70320 CORBENAY
811 361 005 RCS VESOUL

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2025



L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 mars,
A 18 heures 30,

Les associés de la Société ABF TRUCKS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 2 CHEMIN DE LA PENOTTE 70320 CORBENAY, sur convocation faite par lettre recommandée avec a/r adressée le 13 mars 2025 à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Stéphanie DEFRAIN, titulaire de 8000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Bruno DIOLEY, titulaire de 8000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Maxime DIOLEY, titulaire de 8000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Société TRANSPORTS CLOT, représentée aux présentes par son Président, Société à responsabilité limitée unipersonnelle HDD, titulaire de 16000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 40 000 actions sur les 40 000 actions composant le capital social.

Compte tenu de la vacance de la Présidence et en application des dispositions des statuts, l'Assemblée est présidée par le Directeur Général Monsieur Bruno DIOLEY, présent et acceptant.

Monsieur Maxime DIOLEY et la Société TRANSPORTS CLOT, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Stéphanie DEFRAIN est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[…]

- Nomination d'un nouveau Président,

- Renouvellement du mandat du Directeur Général,

[…]

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[…]

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION
[…]

DEUXIÈME RÉSOLUTION
[…]

TROISIÈME RÉSOLUTION
[…]

QUATRIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Stéphanie DEFRAIN de son mandat de Présidente avec effet au 30 septembre 2024, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Maxime DIOLEY
Né à Remiremont le 16/08/1988
De nationalité française
Demeurant 32 rue de Versailles, 69330 PUSIGNAN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article 20 des statuts en cas de cessation des fonctions du Président de la société, constate que le mandat de Directeur Général de Monsieur Bruno DIOLEY vient à expiration au jour de la nomination du nouveau président, et décide de renouveler son mandat pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉSOLUTION
[…]

SEPTIEME RÉSOLUTION
[…]

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.